



Distr.  
LIMITEE

T/PET.3/L.158

5 juin 1962

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

~~UN/DA COLLECTION~~

PETITION DE L'ASSOCIATION MUSULMANE BANYARWANDA ET BARUNDI  
CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2, du règlement intérieur du  
Conseil de tutelle)

BANYARWANDA ET BARUNDI  
MOSLEM ASSOCIATION  
P.O. BOX 30481  
NAKIVUBO, KAMPALA

Le 29 mai 1962

Au Secrétaire général des Nations Unies et à la Commission

Monsieur le Secrétaire général,

Nous, soussignés, Banyarwanda et Barundi, isolés en Ouganda après avoir fui devant les Belges, vous remercions de votre lettre en date du 12/12/61<sup>1/</sup> qui nous est bien parvenue et dans laquelle vous nous faisiez savoir tout ce qui s'était passé en séance jusqu'à la date susmentionnée.

Nous sommes très surpris de constater qu'en tant que Secrétaire général des Nations Unies, vous avez tant tardé à nous faire parvenir votre réponse au sujet de la question que nous avons soulevée dans notre lettre.

Nous voudrions vous demander de bien vouloir user de votre droit et de nous répondre ainsi que vous l'aviez promis dans votre lettre susmentionnée.

Nous serions très heureux que vous teniez votre promesse. Nous tenons à vous informer que nous ne pouvons tolérer la déclaration de Kikoloni qui a été publiée et par laquelle il essayait de nous faire revenir au Ruanda. C'était un moyen de nous faire massacrer comme le voulaient les Belges. Il voulait également tuer le Mwami Kigeri V lors des élections du 25/9/61.

1/ Note du Secrétariat : Cette lettre accusait réception d'une lettre de l'Association en date du 12 décembre 1961, qui a été distribuée sous la cote T/PET.3/L.136/Add.1.

Depuis lors, tout Munyaruanda qui ne se trouve pas sur le territoire du Ruanda est décidé à ne pas y revenir avant que le Mwami Kigeri V y soit lui-même retourné.

Nous demandons donc à l'ONU que le Mwami soit déclaré le chef des Banyaruanda, de façon que nous puissions rentrer au Ruanda, car autrement nous n'y retournerons pas; nous voulons en outre que le chef du Gouvernement autonome du Ruanda, comme de celui du Burundi, soit le Mwami, c'est-à-dire Kigeri V.

Nous faisons savoir à l'ONU que le Ruanda ne peut devenir indépendant que si le Mwami revient dans son pays et y jouit de sa liberté. En effet, tout Munyaruanda reconnaît comme chef le Mwami Kigeri V.

Nous sommes désolés d'apprendre que le Ruanda va devenir indépendant sans que nous sachions quelle position occupera le Mwami Kigeri. Nous vous prions de nous faire savoir d'urgence quelle position il occupera, de façon que nous puissions accepter que vous nous donniez l'indépendance. Nous ne croyons vraiment pas possible que l'indépendance soit proclamée le 1/7/62.

Nous sommes pour Kigeri et exclusivement pour Kigeri.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Illisible

(Signé) Jumapili Ngomalanoke

(Signé) Illisible

(Signé) Omal-Mihigo

(Signé) Amania

(Signé) Amahanda B.